**Zeitschrift:** Arbido

Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek

Information Schweiz

**Band:** 19 (2004)

Heft: 5

**Artikel:** Les normes comme système de description dans l'espace francophone

et européen

Autor: Galland, Bruno

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-768830

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Les normes comme système de description dans l'espace francophone et européen



### ■ Bruno Galland

Chef de la section ancienne des Archives nationales de France

### a démarche du Comité

Lorsqu'en 1988 quelques experts se réunirent au sein du Conseil international des archives pour réfléchir à la normalisation des règles de description en usage dans les différents pays, l'objectif initial était de permettre l'échange des informations qui figuraient dans les instruments de recherche, et particulièrement dans les instruments de recherche informatiques, c'est-à-dire les bases de données qui étaient alors en plein développement. Sans doute ne songeait-on pas encore qu'il serait possible, depuis son ordinateur, d'accéder aux instruments de recherche des services d'archives d'un autre pays avec lequel aucune collaboration particulière n'était développée, mais on avait l'expérience de la constitution de bases de données en réseau, que plusieurs services différents alimen-

Avec le recul du temps, on peut apprécier la pertinence de cette démarche. Elle a offert à la communauté archivistique l'instrument conceptuel nécessaire au moment où les possibilités technologiques permettaient précisément d'envisager la constitution de nouveaux outils de travail, plus simples et plus performants. On l'a vérifié d'abord avec le développement de l'EAD, qui s'est développé parallèlement à ISAD(G), mais qui a ensuite tenu compte de la publication de la norme qui a permis de développer un référentiel commun; la deuxième version de l'EAD a été élaborée en lien avec le Comité sur les normes de description. On le constate maintenant avec le développement de la DTD EAC, qui prolonge la norme ISAAR(CPF).

### **Evolutions récentes et principes fondamentaux**

Les développements de la normalisation soulignent aussi la pertinence des principes traditionnels de notre pratique archivistique. La norme ISAD(G) repose sur deux principes: la hiérarchisation des informations – c'est le principe de la description à plusieurs niveaux – et l'identification et l'individualisation des différentes informations pertinentes pour décrire une unité archivistique.

La hiérarchisation des informations correspond parfaitement à la démarche de navigation sur Internet, à ce jeu de «poupées russes» qu'alimentent les liens hypertextes. Mais cette hiérarchisation est la conséquence, pour l'archiviste, de l'analyse de l'organisation du producteur, organisation que le principe du respect des fonds impose de comprendre et de respecter avec le plus d'humilité possible. La norme ISAD(G) le rappelle expressément: «le principe que la description archivistique procède du général au particulier est la conséquence pratique du principe du respect des fonds». Cette hiérarchie des niveaux de description correspond aussi parfaitement à la typologie des instruments de recherche mise en place progressivement en France comme dans d'autres pays<sup>1</sup>.

Quant à l'identification, à l'individualisation et au repérage systématique des informations, ils constituent le cœur de la démarche d'analyse, et s'inscrivent dans une grande tradition archivistique. C'était déjà le programme de travail fixé par Jules Michelet, le grand visionnaire de l'histoire, lorsqu'il prit en 1830 la responsabilité de la Section historique des Archives nationales de France. Il proposait d'adopter pour les analyses une forme précise et invariable contenant six éléments de description: la date, le lieu d'où l'acte est daté, l'autorité dont il émane (nous dirions le produc-

<sup>1</sup> Voir l'annexe des *Orientations pour la préparation et la présentation des instruments de recherche* publiées par le Conseil international des archives (accessibles sur le site Internet *www.ica.org*).

teur), son objet, son état matériel, et enfin les ouvrages où la pièce est publiée ou à défaut, l'intérêt que présenterait cette publication. Tous les fichiers manuels et informatiques établis depuis lors reposent sur ce même principe d'une modélisation des données.

#### **Nouvelles perspectives**

Si les normes se situent dans la continuité de la réflexion archivistique, elles la poursuivent en ouvrant elles-mêmes de nouvelles perspectives. Deux points me paraissent importants: le développement des normes et des conventions nationales, et l'établissement de liens entre les informations disponibles.

## I. Le développement des normes et des conventions nationales

Ainsi que le précisent l'introduction et les règles des normes, celles-ci ne traitent qu'une partie des conditions nécessaires à l'échange des descriptions et des notices d'autorité. Elles indiquent en effet le modèle, la nature des informations à donner, cependant que le contenu même de cette information doit être déterminé par les règles ou les conventions que le service d'archives utilise. Dans les deux normes figure un élément «Règles ou conventions» dont l'objectif est «Identifier les règles ou conventions, nationales ou internationales, qui ont été suivies pour l'élaboration de la description/de la notice d'autorité» et dont la règle est: «Enregistrer le nom et, lorsque cela est nécessaire, les éditions et les dates de publication, des règles ou des conventions appliquées». Les règles spécifiques doivent permettre de relier les principes généraux développés dans les normes avec la pratique existante dans chaque pays, province, canton ou service. Le travail de normalisation internationale ne dispense pas de la réflexion nationale.

#### II. Relier les informations disponibles

Les travaux de normalisation du Conseil international des archives n'ont pas pour objet d'inventer de nouvelles pratiques, mais bien plutôt de rapprocher et de préciser les pratiques existantes.



Les normes trouvent tout leur sens si les services d'archives peuvent combiner les descriptions dans un même système d'information. C'est ce que rappellent les «Orientations pour la préparation et l'élaboration des instruments de recherche»:

Les institutions et les organismes chargés de l'élaboration des instruments de recherche sont invités à mettre en œuvre un système général d'information, dans lequel chaque instrument de recherche soit relié avec d'autres qui le complètent ou le précisent, dans le but de rendre les fonds de l'organisation ou de l'institution complètement accessibles dans tous leurs détails et dans tous leurs aspects.

Chacun d'entre nous dispose dans son service de nombreuses informations sur la documentation archivistique; les instruments de recherche sont d'une grande variété. La récupération des informations existantes et leur intégration dans un système d'information unique, hiérarchisé et cohérent, constitue et – je pense – constituera à l'avenir, une des principales activités des archivistes. C'est la raison pour laquelle la nouvelle édition de la norme ISAAR ne proposera pas seulement des éléments de description du producteur ou de toute entité associée, mais aussi des indications pratiques pour relier les notices d'autorité avec d'autres sources d'information.

## Construire un véritable «système de communication»

Fondamentalement, tout ce travail a pour seul objet d'élaborer un système de communication permettant aux usagers de nos services de comprendre pleinement la nature et les potentialités des informations présentes dans les documents.

Il nous faut reprendre l'invitation lancée il y a vingt-cinq ans par Michel de Certeau: «la transformation de l'archivistique est le départ et la condition d'une nouvelle histoire»<sup>2</sup>.

En insistant sur le contexte de production, sur les relations entre entités, sur la structuration des informations, les normes de description permettent, me semble-t-il, de faciliter ce qui est l'enjeu fondamental de notre métier: le service du public.

#### contact:

E-mail: bruno.galland@culture.gouv.fr

<sup>2</sup> Michel de Certeau, *L'écriture de l'histoire*, Paris, 1975, p. 87.

Dossier «Normen und Standards»

# Normierung, Erschliessung und die Präsentation von Erschliessungsergebnissen



■ Nils Brübach Sächsisches Hauptstaatsarchiv Dresden

rschliessung ist nicht nur tägliche Fachaufgabe von Archivaren, sondern sie ist auch eine Fachaufgabe «mit Geschichte». Nur noch an der Entwicklung des Gebietes der archivischen Bewertung lässt sich auf vergleichbare Weise die Entwicklung der archivwissenschaftlichen Fachdiskussion und die Emanzipation der Disziplin Archivwissenschaft verfolgen – und dies auch nur, solange man die Frage nach Normung und den Einsatz der IT-Technologie ausklammert. Aber genau darum soll es in dem folgenden Beitrag gehen: Ohne den Blick auf Normen und die Präsentation von Erschliessungsergebnissen zu

richten, kann in der Gegenwart adäquat über Erschliessung kaum berichtet werden; Normung und IT-Einsatz bei der Erschliessung bilden einen unauflösbaren Komplex.

Der Stand der Entwicklung, der darin in der Bundesrepublik Deutschland erreicht ist, soll in diesem Beitrag näher dargestellt werden. Eingangs wird kurz skizziert, wie sich seit dem Ende des Zweiten Weltkriegs Verzeichnung als archivische Fachaufgabe im deutschen Archivwesen entwickelt hat. Dabei liegt der Schwerpunkt auf der Betrachtung der Erschliessungsrichtlinien.

Ein zweiter Abschnitt setzt sich mit dem Einsatz von Informationstechnologie im deutschen Archivwesen auseinander, und schliesslich wird im dritten Abschnitt ein kurzer Überblick über existierende Lösungsstrategien und Planungen für die Zukunft gegeben und in diesem Zusammenhang die Frage nach der weiteren Entwicklung im Bereich der Erschliessungsnormen aufgeworfen.

#### Erschliessung und fachbezogene Normung

Bereits in den 1950er Jahren begann in den beiden damaligen deutschen Staaten eine intensive Diskussion um die Entwicklung von Erschliessungsstandards für Archive. Ergebnisse wurden dabei in Ost und West parallel produziert. In der ehemaligen DDR publizierte die staatliche Archivverwaltung im Jahre 1965 die «Ordnungsund Verzeichnungsgrundsätze für das staatliche Archivwesen der DDR (OVG)». In der Bundesrepublik alten Zuschnitts waren es insbesondere die Forschungen von Johannes Papritz an der Archivschule Marburg, der im Jahre 1961 in einem Aufsatz der Fachzeitschrift «Der Archivar» einen Normvorschlag für die Erschliessung von Sachakten präsentierte. In überarbeiteter Form wurde dieser Normenvorschlag 1967 als Veröffentlichung Nr. 4 in der Publikationsreihe der Archivschule Marburg aufgenommen, wo er heute noch greifbar ist, und er beeinflusst wie auch die OVG